

L'EUROPÉENNE D'ASSURANCES VOYAGES :

Vous choisissez l'option qui correspond à vos besoins.

OPTIONS	N°1 et 4 ANNULATION	N°2 COMPLÉMENTAIRE	N°3 TOUS RISQUES	
ANNULATION	✓	✓	✓	

RÉSUMÉ DES GARANTIES

Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :

- Accident, décès, maladie (y compris rechutes ou aggravations) de l'assuré, d'un membre de sa famille, d'une des personnes l'accompagnant
- Décès des oncles, tantes, neveux et nièces.
- Dommages graves, vol dans les locaux de l'assuré.
- Complications de grossesse.
- Licenciement économique.
- Obtention d'un emploi.
- Convocation administrative.
- Convocation à un examen de rattrapage.
- Suppression, modification des congés payés, mutation professionnelle (franchise 25 %).
- Contre-indications ou suites de vaccination.
- Vol de la carte d'identité et/ou du passeport dans les 48 heures précédant le départ (franchise 25 %).
- Incapacité de pratiquer l'activité d'un voyage à thème.
- Pré-acheminement.
- Remboursement des frais de changement de nom.
- Pas de franchise pour les voyages < 400 €. Franchise de 30 € TTC par personne pour les voyages > 400 €.